

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le quinze Décembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 02 Décembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLART Laurent, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CAVEL Olivier, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SURIN Pascale (Suppléante de ALLUCHON Jean-Maurice), THIRAUT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, COULBEAUT Béatrice par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par VANNOBEL Christian

Absents :

BOLLINNE Hervé, DA ENCARNACAO Paolo, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, MALINOWSKI Alain, MITOUART Caroline, PHILIPPOT Claude, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2020 12 15 1

Création d'un multi accueil (ancienne école maternelle de Liesse) : demande de subvention

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
47	48	46	2	2	0

Les locaux actuels du multi accueil *l'Envol* à Marchais sont trop exigus et l'aménagement intérieur insuffisamment adapté pour l'accueil de 20 enfants de 0 à 3 ans. Les services de la PMI ont alerté la communauté de communes à plusieurs reprises.

En parallèle, la commune de Liesse Notre Dame dispose de locaux vides (école maternelle sise 10 rue Crémont) et spacieux adaptés à la conversion en multi-accueil. Le groupe scolaire comporte en sus du bâtiment principal, une grande cour, un préau et deux salles de classes en fond de cour pouvant être réaménagées pour accueillir les activités du relais assistantes maternelles (RAM) ainsi qu'un éventuel lieu d'accueil enfants parents (LAEP).

La commune a validé sur le principe la mise à disposition gratuite des locaux de cette ancienne école pour un transfert du multi accueil.

Le coût prévisionnel de l'opération comprenant les travaux (esquisse par un cabinet d'architecture) et les coûts de maîtrise d'œuvre et études diverses, est de 477 684,35 € HT

Considérant l'opportunité de créer un pôle petite enfance à Liesse notre dame, commune de plus de 1400 habitants, au nord du territoire dépourvu de structure d'accueil petite enfance.

Considérant les indicateurs socio-économiques de ce bourg et les difficultés de mobilité de certaines familles qui pourraient bénéficier de ce service sur place,

Vu la convention territoriale globale signée avec la CAF en juillet 2019,

Vu l'avis favorable de la commission services à la population,

Il est proposé au Conseil Communautaire de

VALIDER le principe de création de ce multi accueil et pôle petite enfance sur le territoire de Liesse Notre Dame

APPROUVER la mise à disposition des locaux de l'ancienne école maternelle de Liesse Notre Dame et autoriser le Président à signer la convention

SOLLICITER la CAF de l'Aisne sur la base d'un coût prévisionnel d'opération de 477 684,35 € HT (compris maîtrise d'œuvre, contrôle technique, SPS, études sols ...).

SOLLICITER les autres financeurs potentiels (Etat dans le cadre du plan de relance ; conseil Départemental de l'Aisne, Conseil Régional des Hauts de France) au taux de subvention maximum pour le financement de ce projet.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN
2020.12.17 12:07:08 +0100
Ref:20201217_102401_1-3-O
Signature numérique
le Président

ALAIN LORAIN

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le quinze Décembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 02 Décembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLART Laurent, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CAVEL Olivier, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SURIN Pascale (Suppléante de ALLUCHON Jean-Maurice), THIRAUT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, COULBEAUT Béatrice par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par VANNOBEL Christian

Absents :

BOLLINNE Hervé, DA ENCARNACAO Paolo, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, MALINOWSKI Alain, MITOUART Caroline, PHILIPPOT Claude, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2020 12 15 2

Création d'un tiers-lieu France Services (ancienne trésorerie de Liesse) : Demande de subvention

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
47	50	50	0	0	0

La trésorerie de Liesse fermera définitivement ses portes le 31 décembre prochain. Les locaux, propriété de la commune, seront libérés à cette date. Idéalement situé (place de la mairie), ce bâtiment sur 2 étages (RDC - 1er) est agrémenté d'une cour et nécessite quelques travaux de rénovation comprenant notamment la pose d'un ascenseur permettant de rendre accessible le premier étage du bâtiment.

L'équipe municipale de Liesse Notre Dame propose une mise à disposition gratuite au profit de la communauté de communes afin d'offrir un bouquet de services publics aux Liessois et aux communes alentours lesquelles souffrent d'un certain enclavement souvent conjugué à des problèmes de mobilité.

Ce projet de réhabilitation comprend l'installation d'un Espace France services (candidature en cours d'approbation auprès des services de l'Etat), un bureau partagé permettant d'organiser des permanences (DGFIP, RSA, assistante sociale, armée de terre, PMI, mission locale...), un espace de formation numérique, un musée virtuel (micro-folie) ainsi qu'un point d'accueil touristique proposant notamment de la location de vélos électriques.

Le fonctionnement de cette structure serait assuré par deux agents (agent intercommunal, agent DGFIP mis à disposition et volontaire, secrétaire de mairie en partie).

Le coût prévisionnel de l'opération comprenant les travaux (base esquisse par un cabinet d'architecture) et les coûts de maîtrise d'œuvre et études diverses est de 466 806 € HT.

*Considérant l'opportunité de créer un tiers-lieu dans le centre-ville de Liesse notre dame,
Considérant les indicateurs socioéconomiques de notre territoire, la dématérialisation croissante de l'ensemble des démarches, la désertification des services publics en milieu rural et les besoins exponentiels d'accompagnement*

Vu l'avis favorable émis par la commission numérique

Il est proposé au Conseil Communautaire de

VALIDER le principe de création de ce tiers-lieu socio numérique, culturel et touristique sur le territoire de Liesse Notre Dame

APPROUVER la mise à disposition des locaux de l'ancienne trésorerie de Liesse Notre Dame et autoriser le Président à signer la convention

SOLLICITER les financeurs (Etat dans le cadre du plan de relance ; conseil Départemental de l'Aisne, Conseil Régional des Hauts de France) au taux de subvention maximum pour le financement de ces projets

PRECISER que l'autofinancement résiduel (minimum de 20% du coût HT de l'opération) sera à charge de la Champagne Picarde, maître d'ouvrage de l'opération.

Fait en séance le jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN
2020.12.17 12:06:52 +0100
Ref:20201217_102402_1-3-O
Signature numérique
le Président

ALAIN LORAIN

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le quinze Décembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 02 Décembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLART Laurent, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CAVEL Olivier, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SURIN Pascale (Suppléante de ALLUCHON Jean-Maurice), THIRAUT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, COULBEAUT Béatrice par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par VANNOBEL Christian

Absents :

BOLLINNE Hervé, DA ENCARNACAO Paolo, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, MALINOWSKI Alain, MITOUART Caroline, PHILIPPOT Claude, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2020 12 15 3

Validation du projet de campus connecté : Demande de subvention

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
47	50	46	4	0	0

Campus connecté est un dispositif labellisé par l'État, financé par le Plan d'investissements d'avenir, porté et géré par une collectivité territoriale en partenariat avec une université de proximité. Il permet de rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires.

Expérimentation initiée en 2019, 13 campus connectés avaient été labellisés en France par le ministère. Un nouvel appel à projets doté d'une enveloppe prévisionnelle de 25 M€ a été lancé en février 2020 pour un dépôt de dossier au plus tard en janvier 2021.

Les campus connectés sont des lieux d'études où les jeunes peuvent suivre, près de chez eux, des formations à distance dans l'enseignement supérieur en bénéficiant d'un tutorat individuel et collectif.

Les espaces sont mis à disposition par les collectivités territoriales ainsi qu'un tuteur pour les accompagner dans leur parcours et vie universitaires. Des diplômes de qualité sont proposés à distance par les établissements d'enseignement supérieur.

La labellisation *Campus connecté* ouvre une subvention maximum de 50 000€ par an pendant 5 ans pour l'investissement, l'aménagement des espaces adaptés à l'accueil des étudiants, les coûts de fonctionnement et d'encadrement (coach).

Vu l'avis favorable émis par la commission numérique

Il est proposé au conseil communautaire

REPENDRE à l'appel à projets *Campus connecté*

SOLLICITER les financements adossés à ce dispositif pour une installation du campus connecté au Faitout à Saint Erme

Fait en séance le jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN
2020.12.17 14:40:37 +0100
Ref:20201217_102403_1-3-O
Signature numérique
le Président

Alain LORAIN

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le quinze Décembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 02 Décembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaients présents :

ALLART Laurent, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CAVEL Olivier, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SURIN Pascale (Suppléante de ALLUCHON Jean-Maurice), THIRAUULT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, COULBEAUT Béatrice par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par VANNOBEL Christian

Absents :

BOLLINNE Hervé, DA ENCARNACAO Paolo, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, MALINOWSKI Alain, MITOUART Caroline, PHILIPPOT Claude, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2020 12 15 4

Vente d'une parcelle – Zone d'activités de SISSONNE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
47	50	50	0	0	0

Suite au transfert de compétences issu de la loi NOTRe, la Champagne Picarde est désormais propriétaire des terrains des zones d'activités initialement aménagées par les communes.

La Champagne Picarde a été sollicitée par des acteurs économiques pour l'acquisition de terrains sur la zone d'activités de SISSONNE.

Le prix de cession de ces terrains est proposé sur la base de 5 € HT/m².

La Champagne Picarde a procédé à la division cadastrale des terrains situés sur la zone d'activités.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu les statuts de la Champagne Picarde ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire relative à la cession de la zone d'activités de SISSONNE à la Champagne Picarde ;

Il est proposé au Conseil Communautaire de

CONSENTIR sur la zone d'activités de SISSONNE, la vente de la parcelle YM 168, 171, 172 pour une superficie de 2 737 m² à la SCI LA MADELYNE pour un montant de 13 685 € HT,

PRECISER que le vendeur exerce sa faculté d'option à la TVA sur le prix de cette vente ;

PRECISER que les recettes seront inscrites au budget annexe ZA de SISSONNE;

PRECISER que les frais de notaire seront pris en charge par l'acheteur ;

DESIGNER Maître VAROTEAUX, Notaire à Sissonne pour représenter la Champagne Picarde

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN

ALAIN LORAIN
2020.12.17 12:06:31 +0100
Ref:20201217_103202_1-3-O
Signature numérique
le Président

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le quinze Décembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 02 Décembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLART Laurent, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CAVEL Olivier, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SURIN Pascale (Suppléante de ALLUCHON Jean-Maurice), THIRAUT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, COULBEAUT Béatrice par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par VANNOBEL Christian

Absents :

BOLLINNE Hervé, DA ENCARNACAO Paolo, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, MALINOWSKI Alain, MITOUART Caroline, PHILIPPOT Claude, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2020 12 15 5

Recours à une agence d'intérim

(Remplace et annule la délibération du 24/09/2020 relative à la création d'un emploi contractuel)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
47	50	49	1	0	0

Conformément à l'article 21 de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique qui a modifié les trois lois statutaires et le code du travail pour autoriser les administrations de l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ainsi que les établissements publics hospitaliers à faire appel à une entreprise de travail temporaire dans certains cas.

S'agissant des collectivités territoriales et des établissements publics, le recours à l'intérim ne peut avoir lieu que lorsque le centre de gestion dont ils relèvent n'est pas en mesure d'assurer la mission de remplacement prévue à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le recours à une entreprise de travail temporaire doit être exceptionnel et ne peut avoir ni pour objet, ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale de la personne publique.
Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recourir à un salarié en mission de travail temporaire pour les seuls cas suivants :

- Remplacement momentané d'un agent en raison d'un congé de maladie, d'un congé de maternité, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un passage provisoire en temps partiel, de sa participation à des activités dans le cadre d'une réserve opérationnelle, sanitaire, civile ou autre,
- Vacance temporaire d'emploi qui ne peut être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, à la fonction publique territoriale et à la fonction hospitalière ;
- Accroissement temporaire d'activité ;
- Besoin occasionnel ou saisonnier.

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

D'AVOIR RECOURS à des agences d'intérim si nécessité pour pallier aux absences d'agents, pour répondre temporairement à un emploi ne pouvant immédiatement être pourvu dans les dispositions statutaires prévues, pour répondre à un accroissement temporaire d'activité et à un besoin occasionnel ou saisonnier.

D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier et notamment des contrats avec des agences d'intérim agréées.

D'INSCRIRE les crédits budgétaires nécessaires

Fait en séance le jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN
2020.12.17 12:06:18 +0100
Ref:20201217_103402_1-3-O
Signature numérique
le Président

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le quinze Décembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 02 Décembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLART Laurent, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CAVEL Olivier, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SURIN Pascale (Suppléante de ALLUCHON Jean-Maurice), THIRAUT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, COULBEAUT Béatrice par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par VANNOBEL Christian

Absents :

BOLLINNE Hervé, DA ENCARNACAO Paolo, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, MALINOWSKI Alain, MITOUART Caroline, PHILIPPOT Claude, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2020 12 15 6

Création de deux emplois non permanents à temps complets (contrat de projet) - ambassadeur numérique et conseiller numérique

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
47	50	50	0	0	0

Dans le cadre du Plan de Relance, l'état a déployé un nouveau dispositif visant notamment à la création de 4000 postes de conseiller numérique. Ces conseillers ont pour mission de renforcer les pratiques numériques de la vie courante pour les usagers qui sont à distance des usages numériques (accès aux droits, démarches administratives). Les recrutements doivent être réalisés par les collectivités.

Les postes sont financés par l'État à hauteur de 50 000 € maximum par an.

Parallèlement, le conseil régional des Hauts de France doit déployer un dispositif pour favoriser et financer le recrutement par les collectivités d'ambassadeurs numériques. Cette mesure destinée à favoriser la digitalisation des entreprises doit figurer dans le plan relance européen (REACT EU) qui permettrait de financer un agent chargé de la digitalisation des entreprises (60 à 80 %) pendant 3 ans.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de la transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil communautaire le 24 septembre 2020,

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant néanmoins les dispositions de l'article 3-II de la loi du 26 janvier 1984 autorisant les collectivités et établissements à recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération, pour mener à bien un projet ou une opération identifié,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé au Conseil Communautaire de

CREER un emploi non permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) relevant de la catégorie C ou B, afin d'assurer la mise en place la mission de conseiller numérique au sein des espaces France services et dans les mairies du territoire.

CREER un emploi non permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) et relevant de la catégorie C ou B, afin d'assurer la mise en place d'une nouvelle mission d'ambassadeur numérique auprès des entreprises de la Champagne Picarde

RECRUTER 2 agents disposant des compétences et de l'expérience nécessaires par contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans (ambassadeur) et 2 ans (conseiller)

DEFINIR la rémunération en référence à la grille indiciaire du cadre des adjoints administratifs ou rédacteurs

AUTORISER le Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce recrutement

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN
2020.12.17 12:07:05 +0100
Ref:20201217_103403_1-3-O
Signature numérique
le Président

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le quinze Décembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 02 Décembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLART Laurent, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CAVEL Olivier, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SURIN Pascale (Suppléante de ALLUCHON Jean-Maurice), THIRAUT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, COULBEAUT Béatrice par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par VANNOBEL Christian

Absents :

BOLLINNE Hervé, DA ENCARNACAO Paolo, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, MALINOWSKI Alain, MITOUART Caroline, PHILIPPOT Claude, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2020 12 15 7

**Création d'emploi non permanent à temps complet (contrat de projet) – Chargé de projet
« petites villes de Demain »**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
47	50	50	0	0	0

Le programme « Petites villes de demain » a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

1 000 binômes commune(s)-intercommunalité seront accompagnés par le programme jusqu'en 2026.

La Champagne Picarde a candidaté à « petites villes de Demain » pour les bourgs de LIESSE et SISSONNE identifiés comme prioritaires au titre de « communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité sur leur bassin de vie et montrant des signes de vulnérabilité ». Ce choix a été réalisé à partir des contributions et incitations de la Préfecture.

À ce titre, les Petites villes de demain pourront bénéficier immédiatement des crédits de la relance pour le financement de leurs projets qui contribueront aux trois priorités du plan que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

La sélection des territoires pour la Région Hauts de France est attendue pour début janvier.

Le programme s'organise autour de 3 piliers :

- Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (par exemple avec une subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75%), et l'apport d'expertises.
- L'accès à un réseau, grâce au Club Petites villes de demain, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.
- Des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.

La Champagne Picarde souhaite recruter un chef de projet qui sera chargé dans un premier temps de la réalisation des diagnostics des centres bourgs puis de l'aide à la définition des actions.

Le coût résiduel (25%) sera pris en charge par la Champagne Picarde ce qui permettra à cet agent de consacrer une partie de son temps au diagnostic parallèle et complémentaire qui doit être conduit dans le cadre d'une opération de revitalisation du territoire (ORT). Cette ORT concernera pour sa part les 4 bourgs du territoire. Elle peut notamment permettre à l'issue de son diagnostic propre de travailler efficacement sur les dynamiques respectives de nos centres bourgs en rendant les particuliers éligibles à certaines dispositions fiscales notamment.

Ce double diagnostic (petites villes de demain, ORT) sera également utile à l'écriture du contrat de relance et de transition écologique (CRTE), dispositif qui succède en 2021 au contrat de ruralité dont la Champagne Picarde a bénéficié sur la période 2017/2020. Ce CRTE doit d'ailleurs, à terme, avoir vocation à regrouper l'ensemble de ces démarches contractuelles (petites villes de demain, ORT) ou les autres démarches d'appui proposées par le gouvernement (France Services, France Mobilités, territoires d'industrie Action cœur de ville, France très haut débit)

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

CRÉER un emploi non permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) relevant de la catégorie A, afin d'assurer la mission de chargé de projet « Petites villes de demain »

RECRUTER 1 agent disposant des compétences et de l'expérience nécessaires par contrat à durée déterminée pour une durée de 2 ans

DÉFINIR la rémunération en référence à la grille indiciaire du cadre des attachés, et d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires,

AUTORISER le Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce recrutement

Fait en séance le jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signés au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN

ALAIN LORAIN
2020.12.17 12:06:46 +0100
Ref:20201217_103403_2-3-O
Signature numérique
le Président

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le quinze Décembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 02 Décembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : **64**
Nombre de conseillers en exercice : **64**

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLART Laurent, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CAVEL Olivier, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SURIN Pascale (Suppléante de ALLUCHON Jean-Maurice), THIRAUT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, COULBEAUT Béatrice par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par VANNOBEL Christian

Absents :

BOLLINNE Hervé, DA ENCARNACAO Paolo, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, MALINOWSKI Alain, MITOUART Caroline, PHILIPPOT Claude, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2020 12 15 8

Adhésion au dispositif "Cap jeunes"

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
47	50	50	0	0	0

Le Conseil départemental de l'Aisne a décidé de faciliter l'immersion des jeunes axonais, âgés de 16 à 21 ans dans le monde professionnel et l'action citoyenne.

En échange d'un nombre d'heures d'action citoyenne au sein de la collectivité - 35 ou 70 heures - le jeune reçoit une indemnité forfaitaire, dans le but d'effectuer une dépense « utile » s'inscrivant dans le cadre de son projet d'évolution personnelle : Formation au BAFA et financement du permis de conduire.

Les missions peuvent être effectuées de manière consécutive, ou fractionnées (tranche minimum de 7h), dans la durée de 1 an à compter de la signature de la convention entre la collectivité d'accueil, le jeune et le Département.

Le jeune est mis au service de la collectivité. Il se voit attribuer un tuteur qui l'encadre dans ses tâches.

Les missions peuvent être les suivantes : Travaux paysagers, Travaux de peinture, Des travaux d'embellissement de la commune, L'entretien de locaux et des espaces publics, Du rangement, de l'archivage, Du lien social, De l'action sociale, Toute autre mission d'intérêt citoyen...

L'aide se détermine dans le cadre d'un co-financement entre la collectivité d'accueil et le département. La Champagne Picarde pourrait proposer ce dispositif partenarial en faveur de la formation ou l'insertion de jeunes à compter de 2021, dans la limite d'une enveloppe annuelle de 10 000€, soit 20 à 30 jeunes accueillis par an.

Considérant la compétence de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde dans le secteur de la jeunesse.

Vu le plan d'actions de la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF en juillet 2019 et le volet Jeunesse

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

ADHÉRER au contrat Aisne Partenariat pour les Jeunes - CAP'JEUNES par la signature d'une convention avec le Conseil Départemental de l'Aisne et les jeunes,

VALIDER le plan de financement ci-dessous :

	Département de l'Aisne	CCCP
35h de mission	100€	180€ minimum
70h de mission	200€	360€ minimum

AUTORISER le versement de la participation de la Communauté de Communes aux jeunes, étant précisé que les crédits correspondant seront inscrits au budget 2021

AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de l'opération.

Fait en séance le jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signés au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,




ALAIN LORAIN
2020.12.17 12:06:58 +0100
Ref:20201217_103802_1-3-O
Signature numérique
le Président

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le quinze Décembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 02 Décembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLART Laurent, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CAVEL Olivier, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SURIN Pascale (Suppléante de ALLUCHON Jean-Maurice), THIRAUT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, COULBEAUT Béatrice par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par VANNOBEL Christian

Absents :

BOLLINNE Hervé, DA ENCARNACAO Paolo, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, MALINOWSKI Alain, MITOUART Caroline, PHILIPPOT Claude, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2020 12 15 9

Place de marché « Aisne shopping » : signature de la convention avec la CCI

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
47	50	50	0	0	0

Dans le contexte de crise sanitaire lié au COVID 19, la Communauté de communes s'est engagée au côté d'autres partenaires pour accompagner et relancer l'activité des artisans et commerçants du territoire. Des dispositifs d'accompagnement financiers ont été mis en place pendant la première vague : Subvention exceptionnelle, Création d'un fonds de transition en partenariat avec Initiative Aisne, Abondement du fonds Covid Relance mise en place par la Région Hauts-de-France.

Le deuxième confinement mis en place le 30 octobre dernier a engendré une nouvelle fermeture des commerces dits non essentiels, un nouveau coup dur pour les activités économiques du territoire, une nouvelle fois confrontées à des fermetures administratives.

Cette crise sanitaire a mis en avant la nécessité pour l'artisanat, les commerçants et l'économie sociale et solidaire de s'appuyer sur des outils web existant pour garantir une visibilité de l'entreprise sur le net et permettre de développer la vente en ligne des produits comme élément pour sortir de cette crise mais également sur le long terme.

De nombreux territoires se sont lancés dans la mise en place d'une solution de "place de marché", plateforme de e-commerce qui met en relation des acheteurs et des vendeurs dans le but de vendre des biens et des produits sur un site marchand.

La CCI de l'Aisne propose la marketplace *Aisne-Shopping* et permet aux EPCI qui le souhaitent d'y adhérer. Cette place de marché apporte une solution technique immédiate. Les commerçants moyennant des frais d'adhésion : inscription (50€ HT) et abonnement (30 € HT/mois) peuvent vendre en ligne le plus simplement possible, bénéficier d'un référencement de qualité, étendre leur zone de chalandise et augmenter leur chiffre d'affaires tout en fidélisant leur clientèle (service de prise de commande, paiement sécurisé en ligne, livraison à domicile)

Pour la Collectivité, il s'agit d'améliorer la visibilité des commerçants sur Internet, augmenter le flux dans les espaces marchands, faire monter en compétences les commerçants et artisans dans le numérique, lutter contre l'évasion commerciale, revitaliser et dynamiser les centres villes et centre bourgs mais surtout défendre l'économie locale et l'emploi.

Pour favoriser la mise en œuvre du dispositif et l'adhésion des commerçants, les collectivités sont sollicitées pour prendre en charge temporairement les frais d'inscription et d'abonnement normalement demandés aux commerçants. La Champagne Picarde souhaite également aider les commerçants dans ces démarches de vente en ligne et de digitalisation par le biais du recrutement d'un ambassadeur numérique.

Il est proposé au Conseil Communautaire de

ADHÉRER à la plateforme Aisne-Shopping développée par la CCI de l'Aisne et de signer la convention de partenariat correspondante

METTRE A DISPOSITION les ressources humaines « commerce » ou numérique pour promouvoir la Marketplace sur le terrain, recruter les commerçants et les former en collaboration étroite avec la CCI de l'Aisne.

INVESTIR dans un budget de communication pour faire connaître la Marketplace auprès du grand public.

PRENDRE EN CHARGE l'inscription et l'abonnement de la première année pour les commerçants de la Communauté de communes intéressés par l'outil.

INSCRIRE les crédits nécessaires au budget 2021.

Fait en séance le jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signés au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN
2020.12.17 12:06:55 +0100
Ref:20201217_104001_1-3-O
Signature numérique
le Président

ALAIN LORAIN

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le quinze Décembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 02 Décembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLART Laurent, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CAVEL Olivier, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SURIN Pascale (Suppléante de ALLUCHON Jean-Maurice), THIRAUT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, COULBEAUT Béatrice par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par VANNOBEL Christian

Absents :

BOLLINNE Hervé, DA ENCARNACAO Paolo, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, MALINOWSKI Alain, MITOUART Caroline, PHILIPPOT Claude, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2020 12 15 10

Modification délibération du régime indemnitaire (RIFSEEP)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
47	50	50	0	0	0

Le Conseil communautaire a délibéré le 11 avril 2017 pour approuver le RIFSEEP qui faute de décret d'application n'était pas applicable aux filières techniques.

Suite à la sortie du décret d'application, le Conseil communautaire a délibéré le 14 novembre 2017 pour annuler et remplacer la délibération du 11 avril 2017 afin de permettre l'application du RIFSEEP aux agents des filières techniques à compter du 1er janvier 2018, hors cadre d'emploi des ingénieurs.

Le Conseil communautaire a délibéré en date du 6 février 2019 pour apporter des modifications à la précédente délibération afin de recréer des sous-groupes pour les différents grades et d'ajuster les montants annuels de référence correspondants.

Suite à la création d'un poste dans le cadre d'emploi des ingénieurs, il est proposé de modifier la délibération à compter du 1er octobre 2020, pour intégrer ce cadre d'emploi dans le régime indemnitaire.

Vu la délibération du 6 février 2019 relative au RIFSEEP,

Il convient d'ajouter le cadre d'emploi des ingénieurs et d'en fixer les montants.

L'IFSE (L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise)

Le Conseil Communautaire propose de fixer les groupes et de retenir les montants maximum annuels.

Groupes Montants annuels maximum de l'IFSE

Ingénieurs territoriaux

G1 3 200 €

G2 2 800 €

Le CI (Complément Indemnitaire)

Vu la détermination des groupes relatifs au versement de l'IFSE les plafonds annuels du complément indemnitaire sont fixés comme suit :

Groupes Montants annuels maximum du Complément Indemnitaire

Ingénieurs territoriaux

G1 4 800 €

G2 4 200 €

Il est proposé au Conseil Communautaire de

AJOUTER le cadre d'emploi des ingénieurs au RIFSEEP.

ELARGIR le champ d'application de ce régime indemnitaire aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires de droit public exerçant un emploi non permanent au sein de la collectivité.

INSTAURER l'IFSE et le CI dans les conditions indiquées ci-dessus.

DECIDER que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence

PRECISER que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN
2020.12.17 12:06:27 +0100
Ref:20201217_104201_1-3-O
Signature numérique
le Président

ALAIN LORAIN

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le quinze Décembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 02 Décembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLART Laurent, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CAVEL Olivier, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SURIN Pascale (Suppléante de ALLUCHON Jean-Maurice), THIRAUT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, COULBEAUT Béatrice par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par VANNOBEL Christian

Absents :

BOLLINNE Hervé, DA ENCARNACAO Paolo, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, MALINOWSKI Alain, MITOUART Caroline, PHILIPPOT Claude, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2020 12 15 11

Décision modificative : Budget principal – Mise à jour de l'actif – Opération d'ordre budgétaire

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
47	50	50	0	0	0

Considérant la nécessité de finaliser la mise à jour notre état de l'actif et afin de répondre à la demande de la trésorerie de Villeneuve-sur-Aisne, il est essentiel de procéder à des écritures comptables d'ordre budgétaire.

Il est proposé au Conseil Communautaire de

VALIDER la décision modificative suivante :

SECTION INVESTISSEMENT-Opération d'ordre budgétaire

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Article 20422 "Subvention d'équipement versées aux personnes de droit privé"

Dépenses + 918,66 €

Recettes + 918,66 €

Article 202 "Frais d'études, documents urbanisme"

Dépenses + 1 875,00 €

Recettes + 1 875,00 €

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,



Alain LORAIN

ALAIN LORAIN
2020.12.17 12:06:34 +0100
Ref:20201217_104401_1-3-O
Signature numérique
le Président

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le quinze Décembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 02 Décembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLART Laurent, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CAVEL Olivier, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SURIN Pascale (Suppléante de ALLUCHON Jean-Maurice), THIRAULT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, COULBEAUT Béatrice par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par VANNOBEL Christian

Absents :

BOLLINNE Hervé, DA ENCARNACAO Paolo, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, MALINOWSKI Alain, MITOUART Caroline, PHILIPPOT Claude, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2020 12 15 12

Décision modificative : Modification de la décision modificative des opérations sous-mandat pour le marché du diagnostic assainissement collectif

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
47	50	50	0	0	0

Vu la délibération du conseil Communautaire 2020-01-27-3 en date du 27 janvier 2020 adoptant le budget principal sans reprise des résultats

Vu la délibération du conseil communautaire 2020-07-1-5 du 1^{er} juillet 2020 adoptant le budget supplémentaire 2020 (principal)

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2020-09-24-13 en date du 24 septembre 2020 approuvant la décision modificative du budget principal, portant sur des virements de crédits de la section d'investissement pour les écritures d'opérations sous-mandat.

Afin de répondre à la demande de la trésorerie de Villeneuve-sur-Aisne, il convient d'identifier individuellement les opérations sous-mandat et de ce fait d'ajouter le numéro 2 aux articles concernés par les jeux d'écritures pour cette opération sous-mandat.

Il est proposé au Conseil Communautaire de
DECLINER l'opération sous-mandat concernant le diagnostic assainissement collectif
DE VALIDER la décision modificative suivante :

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre 45 :

458 – Opération sous-mandat

Article 45812 – « dépenses sous-mandat assainissement »..... + 823 000 €

Par prélèvement

Chapitre 45 :

458 – Opération sous-mandat

Article 4581 – « Opération sous-mandat »..... - 823 000 €

Recettes

Chapitre 45 :

458 – Opération sous-mandat

Article 45822 – « Dépenses sous-mandat assainissement »..... + 823 000 €

Par prélèvement

Chapitre 45 :

458 – Opération sous-mandat

Article 4582 – « Opération sous-mandat »..... - 823 000 €

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN

ALAIN LORAIN
2020.12.17 12:06:02 +0100
Ref:20201217_104602_1-3-O
Signature numérique
le Président

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le quinze Décembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 02 Décembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaients présents :

ALLART Laurent, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CAVEL Olivier, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SURIN Pascale (Suppléante de ALLUCHON Jean-Maurice), THIRAUULT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, COULBEAUT Béatrice par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par VANNOBEL Christian

Absents :

BOLLINNE Hervé, DA ENCARNACAO Paolo, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, MALINOWSKI Alain, MITOUART Caroline, PHILIPPOT Claude, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2020 12 15 13

Régularisation des imputations pour la convention de groupement de commande 2019 pour écrans « SPEECHI » - Opération sous-mandat – Opération d'ordre budgétaire

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
47	50	50	0	0	0

En 2019, la communauté de communes a acheté des écrans « speechi » pour un groupement de collectivités volontaires.

La facture de ces acquisitions a été réglée en 2019 et la Communauté de communes avait également reçue en 2019 la participation financière d'une commune. Il est nécessaire de réaffecter cette dépense et cette recette à l'opération sous-mandat identifiée par des écritures d'opération d'ordre budgétaire.

Afin de répondre à la demande de la trésorerie de Villeneuve-sur-Asine, il convient de mettre à jour les écritures comptables saisies en opérations sous-mandat et d'identifier individuellement cette opération en ajoutant le numéro 1 aux articles concernés par les jeux d'écritures comptables.

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-04-11-17 du 11 avril 2019 concernant une convention de groupement de matériel informatique avec les communes et syndicat respectifs,
Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-09-16-10 du 16 septembre 2019 concernant des inscriptions de crédits supplémentaires,

Il est proposé au conseil communautaire de

VALIDER la décision modificative suivante :

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre 041

Dépenses

Article 45811 – Opération sous-mandat « spechi ».....	+ 51 486,00 €
Article 4582 – Opération sous-mandat.....	+ 714,80 €

Recettes

Article 4581 – Opération sous-mandat.....	+ 51 486,00 €
Article 45821 – Opération sous-mandat « spechi ».....	+ 714,80€

VALIDER les écritures d'ordre budgétaire suivantes :

- Mandat au compte 45811 – 041
- Titre au compte 4581 – 041

- Mandat au compte 4582 – 041
- Titre au compte 45821 – 041

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN
2020.12.17 12:06:24 +0100
Ref:20201217_104802_1-3-O
Signature numérique
le Président

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le quinze Décembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 02 Décembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLART Laurent, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CAVEL Olivier, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SURIN Pascale (Suppléante de ALLUCHON Jean-Maurice), THIRAUT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, COULBEAUT Béatrice par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par VANNOBEL Christian

Absents :

BOLLINNE Hervé, DA ENCARNACAO Paolo, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, MALINOWSKI Alain, MITOUART Caroline, PHILIPPOT Claude, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2020 12 15 14

Décision modificative : Virement de crédit au chapitre 014 (reversement TASCOM)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
47	50	50	0	0	0

Considérant qu'il convient de procéder à une écriture comptable pour la prise en charge d'un remboursement de TASCOM de 51 952,84 € à l'Etat consécutif à une procédure contentieuse et au dégrèvement accordé à une entreprise.

Au vu de ces éléments, il est nécessaire de modifier les prévisions budgétaires initiales pour la prise en charge de la dépense au chapitre 014.

Vu la délibération de la communauté de communes n° 2020-01-27-3 en date du 27 janvier 2020 adoptant le budget principal sans reprise de résultat,
Vu la délibération n° 2020-07-1-5 du 1^{er} juillet 2020 adoptant le budget supplémentaire 2020 (principal),

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

VALIDER la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 014 – Atténuation de produits

Article 739118 – « Autres reversements de fiscalité »..... + 25 000 €

Par prélèvement

Chapitre 65 - Article 6542 « créances éteintes»..... - 25 000 €

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN
2020.12.17 12:06:37 +0100
Ref:20201217_104805_1-3-O
Signature numérique
le Président

ALAIN LORAIN

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le quinze Décembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 02 Décembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLART Laurent, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CAVEL Olivier, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SURIN Pascale (Suppléante de ALLUCHON Jean-Maurice), THIRAUT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, COULBEAUT Béatrice par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par VANNOBEL Christian

Absents :

BOLLINNE Hervé, DA ENCARNACAO Paolo, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, MALINOWSKI Alain, MITOUART Caroline, PHILIPPOT Claude, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2020 12 15 15

Décision modificative : BUDGET ZAE de GUIGNICOURT

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
47	50	50	0	0	0

Considérant qu'une écriture a dû être passée au chapitre 65 concernant une régularisation de TVA. Afin de mettre à jour les comptes du budget ZAE de Villeneuve-sur-Aisne, il est nécessaire de procéder à une décision modificative.

Vu la délibération n°2020-07-1-7 du 1^{er} juillet 2020, adoptant le budget de la Zone d'activité de Villeneuve-sur-Aisne,

Il est proposé au conseil communautaire de

VALIDER la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Chapitre 65 :

Article 6584 « Amendes fiscales et pénales »..... + 300 €

Par prélèvement

Chapitre 011 :

Article 6045 « Achat d'études, prestations de services »..... - 300 €

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN
2020.12.17 12:06:15 +0100
Ref:20201217_105001_1-3-O
Signature numérique
le Président

Alain LORAIN

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le quinze Décembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 02 Décembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaients présents :

ALLART Laurent, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CAVEL Olivier, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SURIN Pascale (Suppléante de ALLUCHON Jean-Maurice), THIRAUT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, COULBEAUT Béatrice par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par VANNOBEL Christian

Absents :

BOLLINNE Hervé, DA ENCARNACAO Paolo, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, MALINOWSKI Alain, MITOUART Caroline, PHILIPPOT Claude, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2020 12 15 16

Procès-verbal de transfert de la Communauté de communes Champagne Picarde, EPCI à fiscalité propre à l'Entente Oise Aisne, EPTB

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
47	50	50	0	0	0

La Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a créé une compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) s'appuyant les items 1, 2, 5, 8 de l'article L211-7 du Code de l'environnement (CE).

Par délibération, la Champagne Picarde a transféré l'item 5 de la GEMAPI à l'Entente Oise Aisne.

L'Entente Oise Aisne a intégré la Champagne Picarde parmi ses membres, entraînant un arrêté inter préfectoral de modification des membres et des compétences exercées par l'EPTB.

L'article 58 de la Loi MAPTAM (Article L566-12-1 du CE) dispose que « les digues sont des ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions. Les digues appartenant à une personne morale de droit public et achevées avant [...] le 27 janvier 2014 [...] sont mises gratuitement à la disposition [...] de l'EPCI-FP [...] par voie de conventions. »

Ainsi, à la date d'effet du transfert de compétence, date de l'arrêté inter préfectoral, les ouvrages transférés sont :

- les ouvrages dont la Champagne Picarde est propriétaire,
- les ouvrages appartenant à toute autre personne morale de droit public, achevés avant le 27 janvier 2014 et pour lesquels une convention de mise à disposition a été signée entre ladite personne morale de droit public et la Champagne Picarde.

S'agissant des autres ouvrages, il appartiendra à l'Entente Oise Aisne de conventionner avec chaque personne morale de droit public ; ce conventionnement trouvant sa légitimité dans le transfert de la compétence de la Champagne Picarde à l'Entente Oise Aisne, cette convention sera tripartite entre la personne morale de droit public, la communauté de communes et l'Entente Oise Aisne.

*vu la délibération du conseil communautaire du
vu la délibération n°20-51 du 9 décembre 2020 de l'Entente Oise Aisne.*

Il est proposé au conseil communautaire de

APPROUVER le procès-verbal suivant

Liste des ouvrages transférés

Aucun ouvrage dont l'EPCI-FP serait propriétaire n'est recensé sur le périmètre de l'EPCI-FP pour lequel il a transféré la compétence de Prévention des inondations (item 5) à l'Entente Oise Aisne.

Aucun ouvrage pour lequel l'EPCI-FP aurait conventionné avec une personne morale de droit public n'est recensé sur le périmètre de l'EPCI-FP pour lequel il a transféré la compétence de Prévention des inondations (item 5) à l'Entente Oise Aisne.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN
2020.12.17 12:07:11 +0100
Ref:20201217_105401_1-3-O
Signature numérique
le Président

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le quinze Décembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 02 Décembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaients présents :

ALLART Laurent, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CAVEL Olivier, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SURIN Pascale (Suppléante de ALLUCHON Jean-Maurice), THIRAUT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, COULBEAUT Béatrice par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par VANNOBEL Christian

Absents :

BOLLINNE Hervé, DA ENCARNACAO Paolo, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, MALINOWSKI Alain, MITOUART Caroline, PHILIPPOT Claude, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2020 12 15 17

Avenant au dispositif d'aide d'urgence aux commerçants, artisans et entreprises (covid-19)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
47	50	50	0	0	0

Par décision exceptionnelle du Président en date du 6 mai 2020, la Communauté de communes de la Champagne picarde a mis en œuvre un dispositif d'aides exceptionnelles par le biais de subventions directes pour les entreprises du territoire impactées par la crise économique liée aux conséquences du covid-19.

Pour être éligible à cette subvention d'un montant maximum de 1 000€, les artisans, commerçants et TPE de moins de 5 salariés, devaient être immatriculés avant le 1er mars 2019, avoir leur siège social en Champagne Picarde et être concernées par la fermeture administrative du 17 mars 2020 ou enregistrer une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50 % au mois d'avril 2020 par rapport au mois d'avril 2019. Les demandes étant instruites jusqu'au 30 juin 2020.

Le deuxième confinement mis en place par le gouvernement le 30 octobre dernier a engendré une nouvelle fermeture des commerces dits non essentiels, un nouveau coup dur pour l'activité économique du territoire.

Pour permettre à de nouvelles entreprises pénalisées par le nouveau confinement d'être éligibles, il convient d'ajuster et modifier certains critères :

- ajouter la perte de chiffre d'affaires de novembre 2020 par rapport à novembre 2019
- permettre l'étude des cas particuliers (multi-activités, fermeture partielle, moins de 50% de perte de chiffre d'affaires...) pour lesquels une aide financière de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde constituera un soutien certain.
- permettre l'instruction des dossiers jusqu'au 30 juin 2021.

Vu la délibération n°2020.00901 du 10 avril 2020 de la Région des Hauts-de-France relative notamment à la délégation à titre exceptionnel et temporaire aux Départements, EPCI et Communes, qui le demanderont, l'attribution des aides aux entreprises touchées par les conséquences du COVID-19 sur leur territoire respectif selon des modalités fixées par une convention à conclure entre la Région et le Département, la Commune ou l'EPCI

Vu les dispositifs de soutien de l'Etat et la Région notamment dans le cadre du fonds de solidarité

Vu la décision n°001 du Président en date du 6 mai 2020, portant création d'un dispositif d'aide d'urgence aux commerçants, artisans et entreprises Vu la délibération N° 2020.02131 du Conseil Régional en date du 19 novembre 2020, décidant de prolonger jusqu'au 30 juin 2021 la délégation exceptionnelle de compétence accordées aux Communes/EPCI/Départements en matière d'attribution des aides à destination des entreprises de leur territoire touchées par les conséquences du COVID 19

Il est proposé au Conseil Communautaire de

MODIFIER les critères d'éligibilité comme suit :

L'entreprise doit comporter moins de 5 salariés et avoir subi des difficultés économiques liées à la crise sanitaire du Covid 19 :

Soit, avoir enregistré une perte de 50% de chiffre d'affaires en avril 2020 par rapport au chiffre d'affaires d'avril 2019; ou une perte de 50% de chiffre d'affaires en novembre 2020 par rapport au chiffre d'affaires de novembre 2019.

Soit, être concernée par la fermeture administrative.

PERMETTRE l'instruction des dossiers jusqu'au 30 juin 2021

PERMETTRE au Président d'étudier les cas particuliers (multi-activités, fermeture partielle, moins de 50% de perte de chiffre d'affaire...) pour lesquels une aide financière de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde constituera un soutien certain.

SIGNER l'avenant à la Convention portant délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises avec la Région Hauts-de-France.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN

ALAIN LORAIN
2020.12.17 12:06:43 +0100
Ref:20201217_105401_2-3-O
Signature numérique
le Président

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le quinze Décembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 02 Décembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : ...	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Étaient présents :

ALLART Laurent, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CAVEL Olivier, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SURIN Pascale (Suppléante de ALLUCHON Jean-Maurice), THIRAUULT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, COULBEAUT Béatrice par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par VANNOBEL Christian

Absents :

BOLLINNE Hervé, DA ENCARNACAO Paolo, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, MALINOWSKI Alain, MITOUART Caroline, PHILIPPOT Claude, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2020 12 15 18

REOM créances admises en non-valeur et effacement de dettes

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
47	48	47	1	2	0

Les services de la DGFIP ont établi une liste de propositions d'un montant de 97 575,65 € à passer en non-valeur concernant des impayées de REOM qui portent sur des exercices jugés par la Chambre Régionale des Comptes et sur lesquelles aucune action n'est désormais possible.

Une seconde liste nous a également été adressée d'un montant de 10 775,44 € concernant des annulations sur des titres non jugés mais sur lesquels l'ensemble des diligences conduites (phase comminatoire, SATD, saisie-vente) ne permettent plus d'envisager un recouvrement.

Il convient également de régulariser un effacement de dettes pour un montant de 208,80 €.

Vu les listes d'admissions en non valeurs et d'effacement de dette transmises et validées par les services de la DGFIP

Il est proposé au Conseil communautaire de :

VALIDER la régularisation comptable des liquidations REOM comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 65 "Autres charges de gestion courante"

Compte 6541 - Créances admises en non-valeur

mandat d'un montant de97 575,65 €

mandat d'un montant de10 775,44 €

Compte 6542 - Créances éteintes

mandat d'un montant de 208,80 €

PRECISER que les crédits suffisants sont inscrits au budget 2020.

Fait en séance le jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,



Communauté de communes
CHAMPAGNE PEARDE



ALAIN LORAIN
2020.12.17 12:06:21 +0100
Ref:20201217_105402_1-3-O
Signature numérique
le Président

ALAIN LORAIN